



Bureau cherche architecte, homme s'abstenir

LAUSANNE

A compétences égales, les patrons de tribu'architecture privilégient systématiquement les candidatures féminines.

Un geste en faveur de la parité dans un milieu majoritairement masculin.

MARIE NICOLLIER

Tribu'architecture embauche, mais pas n'importe qui. Les trois patrons de ce bureau lausannois le clament haut et fort: à compétences égales, ils ouvriront leurs portes à une candidate plutôt qu'à un candidat. Une politique appliquée par les associés dès l'ouverture de leur bureau, en 2000. «Pour notre premier engagement déjà, on voulait une femme, explique Laurent Guidetti. Ça ne nous a pas réussi: aucune ne s'est présentée. On a

donc engagé deux hommes de suite. Aujourd'hui, il ne nous reste plus qu'à trouver une architecte pour atteindre la parité parfaite, six hommes et six femmes.»

Moins de 10% de femmes

Le trio fait de son choix une question de principe. «Ça ne nous apporte rien du tout, affirme Laurent Guidetti. Je ne crois pas à une sensibilité féminine par exemple; on fait tous le même métier.» Son associé, Christophe Gnaegi, appuie: «On avait vraiment envie de favoriser l'accès aux femmes parce qu'on sait qu'il y a beaucoup d'étudiantes en architecture à l'Université et peu dans les bureaux.» Un sentiment confirmé par les statistiques: en 2009, 46% des élèves de première année de la section de l'EPFL étaient des femmes. Sur le terrain, un fossé se creuse. «On dit qu'il y a moins

de 10% de femmes au sein des membres de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Et ça me semble représentatif de l'ensemble de la profession», affirme Valérie Ortlieb, membre de la Commission femme de la SIA. Elle avance de multiples raisons à cette défection massive, dont le manque de modèles féminins à la tête de bureaux ou dans le corps professoral académique et une vision tenace d'un architecte artiste tenu de se consacrer jours, nuits et week-ends à son œuvre.

Ce «mythe» – qui porterait préjudice aux mères de famille en demande de temps partiel –, tribu'architecture le dénonce aussi. «Les mentalités évoluent mais il y a toujours cette idée extrêmement forte que l'architecture est le travail de toute une vie, qu'il faut travailler sans arrêt. Au début, quand je disais que j'exerçais à 80%, ça grinçait des dents de tous les côtés. Il y a quelques années, on aurait refusé le temps partiel à une cheffe de projet», explique Christophe Gnaegi. «C'est débile parce que rien ne prouve qu'un temps partiel soit moins efficace qu'un temps plein», ajoute Laurent Guidetti.

Une analyse qui n'est pas partagée par l'ensemble de la profession, la gent féminine en tête. Jeanne Della Casa, cofondatrice de L-Architectes, estime que «c'est un métier exigeant, qui marche à 2000 à l'heure, et qu'on peut difficilement pratiquer à mi-temps. Et puis, tout change très vite dans cette profession; c'est dur de revenir après avoir eu un bébé.» ■

Légal ou pas?

Si la loi fédérale sur l'égalité interdit toute discrimination liée au sexe à l'embauche, elle encourage aussi la promotion de la parité au sein des entreprises. «Il me semble qu'on a le droit de préférer, à compétences égales, un homme ou une femme, réagit Denis Weber, avocat spécialiste du droit du travail. Il y a une liberté dans ce sens-là; c'est de l'ordre de la politique d'entreprise.» Il reconnaît tout de même qu'en la matière, tout repose sur le vécu personnel. Dans un arrêt datant de 2005, le Tribunal

fédéral a par exemple donné raison à un plaignant dont la candidature avait été refusée par l'Université de Fribourg au motif que l'institution tenait à engager une femme pour maintenir des quotas.

Sur le terrain juridique, le beau sexe reste actuellement mieux loti que les hommes: «Il suffit pour la femme de rendre la discrimination vraisemblable pour que l'employeur soit tenu de démontrer son innocence. Un homme, au contraire, devra prouver lui-même les faits», détaille Denis Weber.

